

7 février 2022

# EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

## Informations utiles:

- Lors de la [réunion informelle du Conseil « Justice et Affaires intérieures » de l'Union européenne](#), qui s'est tenue le 3 février 2022 à Lille, le ministre des Affaires étrangères et européennes, ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a confirmé que le Luxembourg continuera de participer, à l'instar des dernières années, à un mécanisme de relocalisation sous deux conditions. D'abord, il est nécessaire d'élargir le nombre d'États solidaires. De plus, les États qui ne participent pas à la relocalisation devraient contribuer, de manière contraignante, financièrement aux coûts engendrés dans les pays d'accueil. S'agissant du filtrage, le ministre a souligné qu'un demandeur d'asile n'est pas un criminel et que, par conséquent, on ne peut pas le priver systématiquement de sa liberté s'il demande la protection internationale dans un pays de l'UE. Le respect rigoureux de la proportionnalité dans les mesures qui encadrent la procédure de filtrage est également à observer, tandis qu'il faut garantir des dérogations pour les personnes vulnérables et les familles.
- Le 27 janvier 2022, des chercheurs travaillant pour l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA), le Centre commun de recherche de la Commission européenne et l'Université de Catane ont publié une [nouvelle méthodologie de prévision des demandes de protection internationale déposées dans l'UE](#), basée sur l'apprentissage automatique. L'objectif de ce modèle est d'accroître la capacité des États membres de l'UE à faire face à une augmentation soudaine des demandes de protection internationale afin de les traiter rapidement et équitablement, tout en prévoyant des conditions d'accueil adéquates conformément au droit communautaire.

## Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication du [« EMN report on the state of progress in 2020 of the European Commission communication on the protection of children in migration from 2017 »](#). Le rapport reflète les politiques et les pratiques mis en œuvre en 2020 dans les Etats membres de l'UE et en Norvège suite à la [communication de la Commission européenne de 2017 sur la protection des enfants migrants](#).

## RAPPEL - INVITATION

Nous avons le plaisir de partager avec vous [l'ordre du jour](#) de la [table ronde conjointe de l'EMN et de l'OCDE sur la digitalisation dans la gestion des migrations](#), qui aura lieu ce **jeudi 10 février 2022, de 9h30 à 13h00 CEST**. [Cliquez-ici pour vous inscrire](#).

## Chiffre de la semaine: 67%

La voie procédurale privilégiée en matière d'acquisition de la nationalité au Luxembourg est, avec 4.558 cas en 2021, celle de l'option, qui explique 67% des nouvelles acquisitions de la nationalité luxembourgeoise, devant celle des recouvrements (20%, 1.363 cas) et celle de la naturalisation (12,9%, 880 cas).

Source: Ministère de la Justice

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter [mathis.osburg@uni.lu](mailto:mathis.osburg@uni.lu)**

### Nous contacter :

Email: [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en)